

Écrire l'histoire des relations internationales

Genèses, concepts, perspectives
xviii^e-xxi^e siècle

LAURENCE BADEL

Écrire l'histoire des relations internationales

Genèses, concepts, perspectives
xviii^e-xxi^e siècle

ARMAND COLIN

Collection U

Histoire

Image de couverture : © akg-images / Erich Lessing

Mise en page : Belle Page

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT :



Nos livres sont imprimés sur des papiers certifiés pour réduire notre impact sur l'environnement.



Le format de nos ouvrages est pensé afin d'optimiser l'utilisation du papier.



Depuis plus de 30 ans, nous imprimons 70% de nos livres en France et 25% en Europe et nous mettons tout en œuvre pour augmenter cet engagement auprès des imprimeurs français.



Nous limitons l'utilisation du plastique sur nos ouvrages (film sur les couvertures et les livres).

© Armand Colin, 2024

Armand Colin est une marque de Dunod Éditeur
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN : 978-2-200-63061-4

Introduction

L'Introduction à l'histoire des relations internationales, publiée par Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle en 1964, est devenue un classique de l'historiographie contemporaine. L'objectif des auteurs était de fournir un « cadre de recherche » et un « point d'appui » pour les chercheurs s'engageant dans l'étude historique des relations internationales. S'il est impossible de refaire un tel ouvrage, il nous est apparu nécessaire de présenter une réflexion sur l'état de ce domaine au début du XXI^e siècle. Ce livre a le même objectif pratique, qui est de contribuer à la formation de jeunes chercheurs, mais aussi une perspective épistémologique, guidée par un souci de décloisonnement des approches comme par le souhait de proposer des orientations de recherche encore peu approfondies.

En France, l'heure n'est plus au désintérêt pour les questions épistémologiques, constaté par Antoine Prost au moment où il commençait la rédaction de ses *Douze leçons sur l'histoire* dans les années 1990. Les historiens manifestent une préoccupation accrue pour définir leurs objets d'étude et leur position méthodologique. Ils y sont encouragés, ou contraints, par l'évaluation de leurs articles par leurs pairs, pratiquée par les revues internationales, majoritairement anglo-saxonnes. Longtemps enfermés dans une historiographie nationale, ils ont élargi leurs perspectives. Les historiens des relations internationales ne font pas exception, à la pointe de recherches conduites à une échelle infra- et transnationale.

En 1988, René Rémond estimait l'histoire des relations internationales « profondément renouvelée¹. » En 1996, Zara Steiner pouvait écrire : « L'histoire internationale est un nouveau domaine avec un vieux pedigree². » En ce début des années 2020, la notion de « renouvellement » appliquée à la discipline n'a déjà plus le même contenu au terme de trois décennies où se sont épanouies les approches transnationale et mondiale. René Rémond et Zara Steiner donnaient-ils d'ailleurs le même sens à l'époque à une sous-discipline historique qu'ils ne désignaient pas par la même appellation ?

La notion de « discipline » est, on le sait, problématique et débattue. Elle est fondée sur la distinction de domaines de recherche, relativement bien délimités et imperméables les uns par rapport aux autres, obéissant à des logiques propres, explorés selon une méthode particulière, et institutionnalisés, dans des chaires universitaires, une revue scientifique, une association, dans un nom aussi,

qui est devenu avec le temps la « marque » de la discipline. Pour les historiens français, les choses sont claires. L'histoire des relations internationales a émergé selon une logique de différenciation par rapport à l'histoire diplomatique. Elle s'est affirmée par la diversification de ses objets d'études, en ne se concentrant plus uniquement sur les relations interétatiques, et par son caractère généraliste, en empruntant à d'autres sous-disciplines historiques (histoire économique, histoire sociale, histoire culturelle, etc.).

Cette différenciation est toutefois demeurée longtemps inachevée. Tout en se donnant de nouvelles lois et une méthode fondée sur une approche plurifactorielle, cette histoire n'a pas rompu avec l'ordre interne antérieur de l'histoire diplomatique, qui reproduisait le cloisonnement et la catégorisation imprimés par son principal centre documentaire, le dépôt d'archives. Elle a longtemps continué à privilégier une approche nationale des réalités internationales et la promotion d'histoires bilatérales (franco-allemande, italo-belge, etc.). Dans ce contexte, le nom de « Renouvin » a fait office de « marque » ou de « figure conceptuelle » (Jorge Dotti) dans l'espace francophone et au-delà. Le « Nestor » de l'historiographie contemporaine des relations internationales, comme l'appelait encore l'historien allemand Winfried Baumgart à la fin des années 1990³, a longtemps incarné l'identité de la discipline, une identité qui a considérablement évolué depuis trente ans. Ludovic Tournès parle de Pierre Renouvin comme « des meubles de famille qui passent de génération en génération et dont la valeur est incontestable, mais qu'on ne sait plus où mettre [...] »⁴. La métaphore est un peu rude, mais elle n'est pas fautive. Il n'en demeure pas moins que c'est sous l'égide intellectuelle de Renouvin qu'a eu lieu, en France, la construction systématique d'un domaine scientifique depuis la fondation de sa bibliothèque comme Bibliothèque de la Guerre dans les années 1920, devenue La contemporaine en 2018, jusqu'à celle de sa revue *Relations internationales* en 1974, en passant par la création de l'Institut d'histoire des relations internationales contemporaines (IHRIC) en 1935.

Si les propositions de Renouvin circulent encore aujourd'hui, sont discutées et souvent reprises dans l'espace francophone, en Belgique, en Suisse, en Italie, en Espagne notamment, elles sont bien moins présentes aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne ou en Autriche, ou identifiées à une forme d'archaïsme historiographique. Dans ces pays, un saut a été directement effectué de l'histoire diplomatique à l'histoire internationale à la fin des années 1990. Le récit historiographique n'est pas le même.

Pour éclairer ces évolutions et décalages, nous avons essayé de nous déprendre des approches par « école nationale », tout en respectant les « situations nationales ». L'approche par les « écoles » a longtemps marqué l'historiographie. Elle cède trop souvent à l'hagiographie et à l'autosatisfaction. D'autres domaines historiques sont loin d'en être exempts. Les « annalistes » ont eux aussi leurs pères et textes « fondateurs » et leurs lignées prestigieuses, perpétués dans les ouvrages historiographiques les plus récents. L'« histoire transnationale de cette histoire des relations internationales », qu'appelait de ses vœux Robert Frank en 2012, nous semble plus féconde⁵. Elle repose ici sur une approche synchronique, qui conduit par exemple à comparer l'itinéraire d'un Renouvin avec ceux des

historiens étrangers de sa génération ou à mettre l'accent sur la transversalité des débats, particulièrement importants lors des congrès internationaux des sciences historiques de 1950 et de 1955, ou autour de certains programmes de recherche. Nous avons également répudié l'approche internaliste qui n'envisage l'évolution d'une discipline qu'à l'aune de ses propres productions. Or, la genèse complexe de l'histoire des relations internationales, entre droit, histoire et science politique, ne peut qu'inciter à en sortir.

L'approche génétique permet de rappeler une chose souvent ignorée : la désignation de cette sous-discipline historique est demeurée très fluctuante et variable selon les États, tout au long du XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui. L'historien américain Alexander DeConde évoquait en 1988 un « domaine à l'identité équivoque, connu sous un certain nombre de noms différents. [...] histoire des relations internationales, des relations étrangères, des politiques étrangères, des affaires étrangères, [...] histoire internationale, [...] histoire diplomatique⁶ ». Une appellation peut renvoyer à un contenu différent selon les situations nationales. En 2005, Patrick Finney parlait de la mutation de l'histoire diplomatique en « histoire internationale » après 1945. Il décrivait en réalité, sous cette dernière expression, l'histoire des relations internationales « renouviniennne », et non l'« histoire internationale » telle qu'elle a été pratiquée par ses collègues anglo-saxons à partir du début du XXI^e siècle ou labellisée au même moment par une nouvelle génération d'historiens allemands soucieux de se démarquer de l'ancienne *Diplomatiegeschichte*⁷. Selon les situations nationales, certaines appellations se sont imposées sans toutefois empêcher qu'elles continuent à cohabiter avec d'autres. En Italie, l'histoire des traités, qui prend naissance au XVIII^e siècle, a été enseignée loin dans le XX^e siècle. Face à la prolifération passée et présente de ces labels, et quel que soit le regard critique que l'on peut porter sur des disciplines et sous-disciplines universitaires toujours soucieuses de défendre leur pré carré et leurs frontières, il faut donc admettre la nécessité d'un état des lieux conduit librement et sans *a priori*.

Sans s'y laisser enfermer, il importe de proposer des définitions préliminaires clarifiant ces différents labels, pour permettre ensuite le débat sur leur pertinence. Ce livre se concentre donc sur un *domaine*, celui de l'histoire des relations internationales, et sur ses liens avec deux nouvelles formes d'histoire, institutionnalisées à leur tour, l'histoire transnationale et l'histoire mondiale, qui ont en commun de renvoyer à des *objets d'étude* privilégiés et de proposer sinon une méthode, du moins une *perspective*, ou une approche, pour appréhender ou relire les phénomènes historiques. Alors que de nombreux universitaires et historiens emploient depuis de longues années la notion d'« histoire internationale », nous demeurons attachée à celle d'histoire des *relations* internationales car elle permet de distinguer clairement ce domaine de recherche d'une approche « internationale », qui permet, de fait, d'écrire l'histoire internationale d'objets qui ne ressortissent pas toujours au domaine des relations internationales.

À rebours du discours des pères fondateurs français, nous ne retracerons pas une histoire linéaire, qui conduirait de l'histoire diplomatique à celle des relations internationales, sans solution de continuité et de manière similaire dans tous les États. Ce sont bien plutôt les décalages et les cohabitations que le livre

fera apparaître. Dès lors, nous sortirons aussi d'un discours distribuant les bons et les mauvais points de l'innovation épistémologique, en considérant la discipline et les ouvrages produits, génération après génération, en soi, comme l'expression des conceptions et des représentations historiques d'une époque donnée. Nous nous proposons d'éclairer la singularité d'un domaine historique, paradoxalement méconnu, ou ravalé avec la saine mauvaise foi innervant les polémiques, au rang d'une histoire positiviste dédaignée, comme si ses contempteurs vivaient encore dans le monde des années 1950. Expliquer ce qu'est l'histoire des relations internationales à ceux qui ne la pratiquent pas, donner une méthodologie aux étudiants attirés par ce domaine, clarifier son projet dans un environnement où sa spécificité semble s'être diluée, telle est la triple ambition de ce livre. Il est l'histoire des avant-gardes historiques, il est aussi celle de l'exploration de voies méconnues, marginalisées, ou d'impasses, et celle de la mise en lumière d'historiens et d'historiennes, parfois oubliés.

Au moment où nous avons conçu le projet de ce livre, en février 2020, *Le Monde* venait de consacrer une pleine page d'hommage à Georges Steiner, critique et comparatiste⁸. À Zara Steiner, sa femme, historienne de l'Europe et des relations internationales, décédée dix jours plus tard, il ne consacra aucun entrefilet. Doit-on y voir le signe de la persistance d'un cadre mental où l'on imaginait, à l'instar de Lucien Febvre en 1941, que seuls existaient de « jeunes hommes décidés à consacrer leur vie à la recherche historique »⁹ ? Il faudra un jour réfléchir à la place occupée, dans la cohorte générale des historiens et dans celle des premières générations d'historiennes, par les toutes premières femmes, aujourd'hui décédées, à s'être intéressées aux questions internationales, des femmes nées entre la fin du XIX^e siècle et 1945 : Suzanne Tassier (1898-1956) en Belgique, Josefina Cuesta (1947-2021) en Espagne, Betty Miller Unterberger (1922-2012) et Sally Marks (1931-2018) aux États-Unis, Janine Ponty (1930-2017) et Elisabeth du Réau (1937-2021) en France, Maria Antonia Di Casola, (1937-2012) en Italie, Lillian Penson (1896-1963) et Zara Steiner (1928-2020) au Royaume-Uni, ou encore Marlis Steinert (1922-2005) en Suisse. De même que les femmes ont accédé aux responsabilités régaliennes touchant à la défense ou à la diplomatie, plus tardivement qu'à d'autres domaines d'action au XX^e siècle, les historiennes se sont d'abord concentrées dans le domaine de l'histoire sociale ou culturelle avant de s'emparer des relations internationales.

Pour expliquer les mutations des trente dernières années, nous avons pris le parti, une nouvelle fois, d'inscrire la genèse du domaine dans la longue durée de l'histoire européenne. L'Europe est notre échelle d'analyse, même si nous n'ignorons pas que d'autres régions du monde ont développé de longue date une réflexion théorique sur les « relations internationales ». Comme telle, notre démarche affirme la singularité d'une pensée historique européenne sur les relations internationales, qui a certes considérablement évolué dans le cadre d'échanges avec les représentants d'autres régions du monde, mais qui a été marquée par des prémisses épistémologiques et une vision de ces relations, enracinées dans les pratiques politiques de l'Europe depuis la fin du Moyen Âge. La longue durée permet, par ailleurs, de rappeler que les historiens de l'époque contemporaine (XIX^e-XXI^e siècle) n'ont pas l'exclusivité de la réflexion sur les

relations internationales et sur son historiographie. Une bonne compréhension de la genèse de la sous-discipline, du développement de ses concepts fondateurs, de l'attachement de ses historiens aux sources diplomatiques et de la longue sacralisation de l'archive ne peut être atteinte que dans la connaissance intime et méditée des travaux des historiens médiévistes et modernistes, qui ont grandement participé du renouvellement du domaine. Les historiens médiévistes rappellent régulièrement la possibilité d'une « histoire des relations internationales dans un monde où les États-nations n'existaient pas¹⁰ ». Il n'est pas indifférent de souligner que Pierre Renouvin avait conçu son *Histoire des relations internationales* (1953) dans cette perspective, en confiant un volume au médiéviste François-Louis Ganshof, qui entendait présenter « la complexité des problèmes que pose l'histoire des relations internationales au Moyen Âge¹¹ ». Cette inscription dans la durée est donc essentielle ici.

Depuis la somme de 1964, peu d'ouvrages de ce type ont paru en langue française, ni même en d'autres langues. Or, la marginalisation relative, mais effective, du continent européen dans les débats en cours, cette « provincialisation » de fait, légitime ironiquement ce regard européen assumé que nous portons ici sur l'état de ce domaine historique, ni surplombant, ni complexé, mais interrogeant de manière lucide les évolutions qui ont eu lieu. En France, Jean-Baptiste Duroselle avait synthétisé en 1981 dans *Tout Empire périra* le fruit d'une vie de travaux et, en 2012, Robert Frank a édité un volume collectif en forme de manifeste, *Pour l'histoire des relations internationales*. À l'étranger, les années 2000 ont été riches de débats animés et de publications collectives coordonnées par Patricia Clavin, Eckart Conze, Jost Düffler, Jessica Gienow-Hecht, Barbara Haider-Wilson, Akira Iriye, Wilfried Loth, Charles Maier, Jürgen Osterhammel, Johannes Paulmann, Juan Carlos Pereira Castañares, David Reynolds et Patrick Finney, Federico Romero, Glenda Sluga, Marc Trachtenberg, ou encore Antonio Varsori. Ils sont relativement peu connus en France alors qu'ils entérinent les évolutions du domaine et sa diversification. Au demeurant, notre propre démarche s'inscrit dans les remises en cause vigoureuses, depuis la fin des années 1980, d'une grille de lecture plaçant l'action des États « au centre des relations internationales ».

Ce livre ne présente donc ni une nouvelle théorie des relations internationales, ni une histoire des relations internationales, mais une réflexion épistémologique, historiographique et méthodologique qui vise à rassembler et à ordonner les réflexions qui se sont succédé. « C'est par des concepts qu'un groupe se reconnaîtra et se définira », écrivait l'historien allemand Reinhardt Koselleck¹². En un temps, qui oscille entre le butinage conceptuel parfois décontextualisé, la récitation incantatoire de certains maîtres-mots et l'invention quasi quotidienne d'un nouveau concept, cet ouvrage rappelle et discute ceux forgés par la discipline tout en incitant à poursuivre le dialogue avec les sciences juridiques, politiques et sociales et à développer, en particulier, les relations avec les géographes, anthropologues, linguistes, littéraires et scientifiques.

Enfin, il met en lumière une recherche francophone, qui a pâti depuis trente ans de l'hégémonie consacrée de la langue anglaise, et dont il importe de faire valoir la contribution à la diversification des recherches. La fonction essentielle de médiateur entre les histoires et les historiographies, que permet la maîtrise de

quelques langues étrangères, ne doit pas conduire, en effet, les historiens francophones à la seule acclimatation des objets et approches produits dans la communauté anglo-saxonne, mais bien plutôt à continuer à défricher de nouveaux terrains. Nous avons veillé néanmoins à garder une perspective comparée et à inscrire leurs travaux dans l'évolution plus générale du domaine. Cet ouvrage espère aussi démontrer par l'exemple que la force de l'histoire des relations internationales a toujours été de penser *hors de* son champ en liant les histoires et les cadres analytiques. L'accent a donc été mis sur la clarification des approches et des concepts, sur l'analyse des catégories de l'international, ainsi que sur la réévaluation de la place accordée aux individus et aux nouveaux lieux de l'international dans l'historiographie. Enfin, un chapitre, reposant sur une approche constructiviste et linguistique, est consacré aux concepts et aux métaphores de l'international, tant il nous semble important de souligner qu'à l'instar d'autres domaines de recherches, le rapport des historiens à l'international a été médiatisé non seulement par les gestes des acteurs, mais aussi par leurs mots.

Chapitre 1

Genèses

On pourrait appliquer à l'histoire des relations internationales ce qu'écrivait René Rémond de l'histoire politique : elle a longtemps été celle de l'État, des administrations en charge de la politique étrangère et des instruments de l'expansion nationale à l'étranger. Elle a tiré profit de « l'éclat dont brillait l'État, réalité suprême et transcendante¹ », éclat qui s'est considérablement terni dans le monde occidental dans les trois dernières décennies du xx^e siècle, sous l'effet de la remise en cause de l'État-providence et des processus inhérents à la phase nouvelle de mondialisation de l'économie et des sociétés, accentuée dans les années 1980.

Loin d'être l'enfant de la Première Guerre mondiale comme certains ouvrages tendent à le suggérer, son histoire est enracinée dans celle de l'État en Europe et dans celle de la formation de ses élites à l'époque moderne. Elle puise dans trois sources : le droit international, l'histoire des traités et les sciences de l'État. Ses liens intimes avec le droit et la science politique et sa finalité pratique marquent durablement son *ethos* et les représentations qui vont lui être attachées. Il importe donc de les rappeler. En second lieu, l'essor de l'histoire diplomatique s'inscrit dans un xix^e siècle marqué par l'affirmation des identités nationales et des États-nations. L'histoire est l'un des outils de la construction des récits nationaux, fondés sur la relecture d'un passé souvent mythifié afin de légitimer les revendications du présent. Structurée autour de concepts-clefs, majoritairement forgés à l'époque moderne, l'histoire diplomatique nourrit l'argumentation des gouvernements et les revendications des opinions publiques en matière de politique extérieure. Son dynamisme, variable selon les États, reflète en réalité le rapport des forces entre les grandes puissances ainsi que les ambitions des jeunes États. Enfin, elle prend son essor dans un siècle marqué par la professionnalisation de l'histoire et l'essor de la mobilité universitaire. Ses méthodes sont tributaires des débats qui marquent alors la discipline historique, la science politique et l'émergence de la sociologie.

Deux récits historiographiques coexistent. D'un côté, celui de la rupture entre l'histoire diplomatique et l'histoire des relations internationales, établi par les historiens français ; de l'autre, celui d'une histoire diplomatique (*diplomatic history*), qui se déploie du début du xix^e siècle jusqu'à son entrée en « crise » après 1989, fabriqué par les historiens américains. En France, la construction précoce

du récit, qui établit une distinction nette entre une histoire diplomatique politique, centrée sur l'individu, et une histoire des relations internationales pluri-factorielle, qui penche du côté des structures, a un usage interne et externe. Ce récit permet de répondre pied à pied, dans les années 1950-1960, aux attaques des historiens des *Annales* dont la propre construction identitaire a reposé, en partie, sur la disqualification de la « vieille histoire diplomatique ». D'autre part, il légitime l'affirmation du dynamisme de l'« école française » dans une sphère francophone, qui s'étend de la Belgique à l'Afrique francophone en passant par la Suisse et la Méditerranée orientale. Aux États-Unis, la durabilité de l'appellation « histoire diplomatique » a favorisé par contraste, dans les années 1990, l'affirmation éclatante d'une partie des historiens américains, qui promeuvent une « histoire internationale » fondée sur un nouveau paradigme culturel.

Or, la cohabitation, depuis le XIX^e siècle, d'appellations variées pour désigner ce que nous appellerons, de manière inaugurale, une histoire qui pense la relation de différentes sociétés de par le monde dans un cadre systémique, et le constat de l'instabilité de ces labels nous ont conduite à réfléchir aux circonstances transnationales qui ont favorisé son essor, tout en veillant à ne pas fausser la perspective en construisant un nouveau récit faisant fi des contextes nationaux. Dans chaque communauté historique nationale, si le débat s'est fait jour, des positions différentes se sont affirmées. Cette diversité, voire la résistance de pratiques anciennes, ne doivent pas être masquées, sous peine de n'écrire qu'une histoire des avant-gardes historiques.

Ce sont donc ces liens discontinus, mais forts, ce sont ces contradictions internes que nous nous proposons d'éclairer dans ces deux premiers chapitres, en rappelant d'abord que l'histoire des relations internationales contemporaines puise son origine dans l'histoire intellectuelle, universitaire et politique de l'Europe moderne.

L'histoire diplomatique, une discipline-carrefour, XVIII^e-XX^e siècle

Dans le cadre de la réflexion qui se développe sur la formation à donner aux émissaires des cours européennes (attachés d'ambassades, secrétaires et ministres ou ambassadeurs), un enseignement historique spécifique prend son essor, l'histoire des traités, dans le cadre des études juridiques. Cet essor est permis par le développement d'instruments de recherche et la publication de sources. Celle-ci se fait de plus en plus abondante, en particulier dans le domaine des papiers d'État.

Un premier « moment documentaire » (Valérie Tesnière)

Il est admis que la charnière des XIX^e-XX^e siècle a correspondu à la création en Europe et aux États-Unis de nombreuses bibliothèques et centres de documentation liés soit au monde industriel et économique, soit aux institutions scientifiques ou à l'administration, et chargés de collecter la production mondiale

imprimée dans tous ces domaines, notamment les documents administratifs officiels (textes et règlements). On sait moins que, du milieu du xvii^e siècle au milieu du xviii^e siècle, un processus comparable a eu lieu, centré sur l'acquisition de traités et de documents politiques, dont l'objet central était le droit des gens. Ils ont été publiés dans de grandes collections afin de mettre à la portée des praticiens des éditions relativement compactes et de permettre une diffusion plus élargie de ces documents. Les traités fondaient en effet les droits de souveraineté des princes ou des États. Ils fixaient juridiquement les relations entre les puissances, via des coutumes et des normes. Ils étaient considérés comme des sources importantes du droit international positif. Le principe *pacta sunt servanda* asseyait leur autorité. En outre, ces textes juridiques avaient acquis un statut de source exceptionnelle pour les dirigeants politiques : ils étaient considérés comme des preuves.

Le droit des gens (*jus inter gentes*) est alors la grande discipline qui forme les élites politiques et administratives européennes. Le *Droit des gens* d'Elmer de Vattel, publié en 1758, est destiné aux souverains et aux diplomates européens. Les Français Jean Du Tillet et Frédéric Léonard ont été des compilateurs du droit international positif. Le philosophe Gottfried W. Leibniz est le premier à présenter une collection de documents juridiques consacrés aux relations interétatiques, le *Codex juris gentium diplomaticus* (1693). Entre 1726 et 1739, avec ses treize volumes, le *Corps universel diplomatique du droit des gens* de Jean Du Mont constitue la plus importante collection imprimée alors existante. Aux côtés des recueils généraux de textes juridiques, des recueils nationaux de traités sont édités. Thomas Rymer commence ainsi à publier en 1704 une compilation d'accords diplomatiques de statut différent : *Foedera, Conventiones, Litterae et cujuscunque generis Acta Publica [...]*, première série de dix-sept volumes rassemblant les accords conclus par la Couronne d'Angleterre. L'Europe des Lumières a amplifié ce travail de compilation des actes du droit international. Citons, à titre d'exemple, les ouvrages de F. A. Wenk, *Corpus juris gentium recentissimi, 1735-1772* (1786), et de Georg Friedrich de Martens, *Recueil des principaux traités d'alliance de paix, de trêve, etc., conclus par les puissances de l'Europe, depuis 1761 jusqu'à présent* (1791-1800). Ces recueils de traités servent, on l'a dit, à asseoir le droit des États. Ils sont aussi utilisés dans le domaine de l'enseignement et dans la formation diplomatique. Leur existence garantit enfin la disponibilité de textes importants lors des négociations : ils fournissent des informations essentielles sur les normes, règles et procédures alors en vigueur, ainsi que des modèles de textes et de formulations pour les futurs traités.

Ils ont été au cœur de l'essor de deux nouvelles disciplines universitaires : l'histoire des traités et la science des États.

L'histoire des traités, science auxiliaire du droit des gens

Les livres de Dietrich Heinrich L. von Ompteda (*Litteratur des gesammten sowohl natürlichen als positiven Völkerrechts*, 1785) et de Robert Plumer Ward (*An Enquiry into the Foundation and History of the Law of Nations in*

Europe..., 1795) inaugurent une tradition d'histoire du droit des gens, que l'on va bientôt qualifier de droit « international ». Le philosophe britannique Jeremy Bentham emploie, en effet, cet adjectif pour la première fois dans l'*Introduction aux principes de morale et de législation*, imprimée en 1780, mais diffusée à partir de 1789. Ce néologisme désigne la branche de la jurisprudence qui traite des « affaires mutuelles entre souverains en tant que tels ». Il est mentionné brièvement dans la préface, puis dans le dernier chapitre des *Principes*. Le terme « international » est utilisé quand Bentham examine la qualité politique des personnes régies par le droit. Il met le mot « international » en contrepoint avec le droit interne : « Celles-ci peuvent, en toute occasion, être considérées soit comme membres d'un même État, soit comme membres d'États différents : dans le premier cas, la jurisprudence peut être renvoyée au chapitre de la jurisprudence interne, dans le second cas, à celui de la jurisprudence *internationale*. » Le mot est forgé comme un synonyme de droit des gens : « Le mot *international*, il faut le reconnaître, est nouveau ; [...]. Il est destiné à désigner, d'une manière plus parlante, la branche du droit qui porte communément le nom *de droit des gens* [...]. » Les relations entre les souverains relèvent de « cette branche de la jurisprudence que l'on peut qualifier à juste titre et exclusivement d'*internationale*² ». Jusqu'alors, l'ancien concept de « droit des gens » désignait un peu confusément à côté du droit naturel tant le droit *intra se* que chacun des États observe sur son territoire que le droit *inter se* que les nations observent dans leurs relations mutuelles. Le nouveau concept renvoie dès lors au seul droit *inter se*. Il s'impose très progressivement dans la première partie du XIX^e siècle. Ce néologisme reste concurrencé jusqu'au siècle suivant par les expressions de « droit des gens » ou de « droit public de l'Europe ».

Recueils généraux et nationaux de traités se multiplient au XVIII^e siècle. De la compilation de ces textes, on passe à leur commentaire. L'histoire des traités devient un genre historique à part entière. Elle est alors illustrée par les noms de Jean-Yves de Saint-Prest et de Christophe Guillaume Koch. Le premier a été le directeur du dépôt des archives des Affaires étrangères et de l'académie de Torcy, éphémère école de formation des diplomates en France. Son *Histoire des traités de paix et autres négociations du dix-septième siècle* publiée en 1725 se présente, dès la couverture, comme « nécessaire aux ministres publics et autres négociateurs et [pouvant] servir d'introduction au corps diplomatique ». De son côté, auteur d'un *Abrégé de l'histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie* en 1796, Koch était professeur de droit et de science politique à l'université de Strasbourg et y dirigea, de 1771 à 1789, l'école diplomatique fondée par son maître Jean-Daniel Schöpflin. Dans son « Introduction à l'histoire des traités », il présente l'objectif de son livre :

« [...] conduire à la vraie connaissance de l'histoire [...]. La connaissance d'un traité suppose celle de la guerre et des négociations dont il a été précédé. Les objets politiques qui ont occasionné la guerre déterminent aussi la paix, et l'histoire de la négociation d'un traité en est souvent le meilleur commentaire³. »

L'histoire de chaque traité se fonde sur un résumé très bref de la guerre, qui a précédé sa négociation, puis sur une sélection d'articles de ce traité, plus ou moins commentés. L'histoire relève d'une démarche contextuelle au service du texte juridique. C'est en ce sens qu'elle acquiert le statut de science auxiliaire du droit international. La tradition de publication de traités s'est poursuivie du XVIII^e au XIX^e siècle, tout comme le genre qu'est l'histoire des traités avec les livres de Baptiste Capefigue ou de Jacques Crétineau-Joly, par exemple. Celle-ci demeure un matériau essentiel pour les juristes internationalistes au XIX^e siècle. Elle est également requise dans la formation des élites politiques et diplomatiques. Dans la réédition de 1854 du *Manuel diplomatique* de Charles de Martens, archétype d'un nouveau genre, publié en 1822, les grands titres de l'histoire des traités figurent toujours en bibliographie : ceux des livres de Jean Dumont, Saint-Prest, etc., et l'*Abrégé* de Koch, dans la version refondue par Frédéric Schoell en 1817-1818. L'enseignement de l'histoire des traités s'est poursuivi en Italie au XX^e siècle comme l'atteste le maintien de cours de « diplomatie et histoire des traités » dans un certain nombre d'universités italiennes. À Milan, un nouveau cours de « *Diplomazia e storia dei trattati e dei concordati* » est introduit en 1920 au sein de l'École des sciences politiques, économiques et sociales – devenue ultérieurement faculté de sciences politiques – et de la faculté de droit de la même université : il est confié au même enseignant Anton Maria Bettanini. L'insertion simultanée de l'histoire des traités dans les cursus de sciences politiques comme de droit va correspondre, dans ce pays, au moment de l'autonomisation de l'histoire diplomatique. Droit international et histoire des traités sont ainsi intimement liés par la place qu'ils continuent à tenir dans la formation des élites dirigeantes.

Parallèlement à ce premier processus, au lendemain de la guerre de Trente Ans, vers 1650-1730, l'enseignement de l'histoire commence à s'articuler progressivement aux sciences de l'État naissantes dans les pays de langue allemande.

L'inscription dans les sciences de l'État

La genèse de la science des États s'enracine dans les écrits italiens du XVI^e siècle, comme ceux de Francesco Sansovino, *Del governo et amministrazione di diversi regni et republiche, cosi antiche come moderne libri XXI* (1567) ou de Giovanni Botero, *Relazioni universali* (1591). Elle se développe en France (Pierre Davity) et aux Pays-Bas (Georg Frick) au XVII^e siècle. Dans le Saint-Empire, elle commence à être enseignée dans les universités à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle sous l'appellation de *Notitia rerum publicarum* (« connaissance des choses publiques »), ou encore de « curiosités de l'État », c'est-à-dire la collecte de données sur les ressources des États et la description de leurs forces. Elle est marquée par les noms de Johann Andreas Bose à Léna et de Hermann Conring à Helmstedt, qui transforment cette étude de l'État (*Staatskunde*) en une discipline universitaire à part entière, avec l'objectif d'en faire un enseignement pratique dédié aux hommes d'État. Elle est baptisée « statistique » au XVIII^e siècle par Gottfried Achenwall et son maître Martin Schmeizel⁴. L'appellation est propre

aux pays germaniques. En France, à la même époque, on parle de « science du gouvernement » comme chez Gaspard de Réal de Curban dans son ouvrage éponyme (1762-1764).

Parallèlement, les sciences camérales, dédiées à la formation des administrateurs des domaines royaux et des employés en charge des revenus fiscaux du Saint-Empire, se développent. Ces dernières recouvraient à l'origine l'économie, les finances et la « police », comprise au sens de science de l'administration. En 1727, deux premières chaires sont créées, l'une à l'université de Halle, l'autre à l'université de Francfort-sur-l'Oder. D'autres princes ou landgraves allemands suivent l'exemple prussien. Avec la création de chaires au *Theresianum* de Vienne (1752), puis à Prague (1763), et à Innsbruck, Klagenfurt et Milan (1768), les sciences camérales conquièrent ensuite les universités autrichiennes. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, elles s'étendent au domaine de la politique et deviennent des sciences de gouvernement à la faveur d'un « processus complexe de différenciation disciplinaire, de formalisation conceptuelle et d'institutionnalisation universitaire⁵ ». Dans ce contexte, aux côtés de la géographie, l'histoire intègre les matières enseignées. Une véritable doctrine de la puissance des États s'est ainsi forgée en Europe et l'histoire y tient toute sa place.

Cette place acquise au sein des sciences de l'État perdure. À la fin du XVIII^e siècle, on parle alors en France des « sciences morales et politiques » pour qualifier les sciences du gouvernement et l'étude des « mœurs » en plein essor. Elles sont progressivement institutionnalisées dans les académies qui se créent dans divers États européens. Une Académie des sciences morales et politiques, conçues comme des « sciences de l'utile, orientées vers l'action et la réforme », devenue cinquième Académie de l'Institut de France, est fondée en 1795, supprimée en 1803, puis restaurée en 1831.

Pour comprendre le nouveau statut acquis par l'histoire, il faut se souvenir que, dans la culture de l'Europe, elle tient une place bien établie, reconnue pour son utilité exemplaire, inscrite à la Renaissance dans la tradition cicéronienne de la « maîtresse de vie », expression devenue, dès l'Antiquité, un véritable lieu commun repris par chaque génération.

L'histoire, « école des princes »

Utile pour la formation morale des individus par les exemples de comportement qu'elle procure, l'histoire est décrite par Juste Lipse comme le « miroir des exemples ». Fondée sur l'idée de la répétition et de l'analogie des situations auxquelles l'homme est confronté, dans la continuité des propositions de Thucydide et de Plutarque, elle est faite d'exemples, échappant au temps historique, et elle produit des normes de conduite reconductibles. Pour les humanistes et les Réformateurs, elle est aussi un réservoir d'*exempla* pour l'éducation du chrétien.

Si elle est utile dans la vie privée des hommes, elle l'est aussi pour les dirigeants politiques, auxquels elle enseigne la prudence, vertu cardinale qui permet de discerner, en toutes circonstances, le véritable bien et de choisir les justes moyens de l'accomplir. L'histoire est ainsi devenue leçon de politique. Le genre des « Miroirs des princes », traités spécialisés d'éducation, se développe à partir de la fin du XII^e siècle en latin, puis dans les langues vernaculaires. Promouvant

les modèles antiques de vies exemplaires, les auteurs de la Renaissance, à commencer par Machiavel et Guichardin, mettent au premier plan l'histoire politique : la politique extérieure et la guerre sont des thèmes privilégiés en un temps où les États s'affermisssent en Europe. L'histoire procure des règles de conduite politique et, comme telle, elle s'impose dans l'éducation du prince. Pour Héroard en 1609, elle est « l'école des princes⁶ ». Un lieu commun s'affirme dans la filiation duquel Frédéric le Grand s'inscrira en 1775 :

« L'histoire est l'école des princes : c'est à eux de s'instruire des fautes des siècles passés, pour les éviter, et pour apprendre qu'il faut se former un système, et le suivre pied à pied ; et que celui qui a le mieux calculé sa conduite, est le seul qui peut l'emporter sur ceux qui agissent moins conséquemment que lui⁷. »

Elle renforce sa fonction d'« exemplier politique⁸ ». Le « miroir du prince » se mue en livre d'État ou de « statistique », dès la seconde partie du xvi^e siècle, présentant au prince les ressources et forces de son État comme évoqué ci-dessus. Selon Michel Sennelart : « La comptabilité des forces se substitue au catalogue des vertus. » Les données matérielles sont systématiquement recueillies, compilées, publiées, comme dans l'ouvrage de Giovanni Botero, les *Relazioni universali*, qui présente un tableau de tous les États du monde.

L'importance accordée à l'histoire ne veut toutefois pas dire qu'elle est consacrée, à cette date, par une reconnaissance institutionnelle. Au xv^e siècle, on avait intégré l'histoire profane aux arts libéraux et son apprentissage était subordonné à celui de la grammaire et de la rhétorique. C'est en Allemagne que les études historiques prennent leur essor de manière précoce : Mayence est la première université où est créée une chaire d'histoire en 1504. Puis des chaires apparaissent dans les universités protestantes nouvellement créées : à Strasbourg, Gießen, Rinteln, etc., mais, même dans les États protestants, l'histoire demeure un enseignement au statut mineur, propédeutique, délivré quasi exclusivement dans la faculté des arts. Elle est au service de la théologie, de la philosophie ou du droit auxquels elle fournit des exemples.

À la fin du xviii^e siècle, l'histoire perd sa valeur cicéronienne de *magistra vitae*. Mais, si elle ne fournit plus des recettes toutes faites, elle demeure formatrice pendant tout le siècle suivant, comme le souligne Martens en 1854 :

« [...] selon les lieux, les temps et les personnes. Les exemples du passé ne sont pas toujours applicables à la circonstance dans laquelle on se trouve. Les exemples cependant sont toujours le plus grand et le plus sûr moyen de tous les moyens d'instruction. Les passions ont toujours été en lutte pour les mêmes objets, pour le même but, pour les mêmes intérêts ; elles y ont de tout temps mis en jeu les mêmes ressorts⁹. »

L'affirmation de sa finalité pratique accompagne la structuration d'une lecture des relations internationales, fondée sur l'entrelacs des passions et des intérêts. Elle est celle d'un monde universitaire européen, devenu atlantique, à la suite de la parution de manuels de droit dus à des juristes des États-Unis (comme Henry Wheaton) ou d'Amérique latine. Pour le juriste argentin Carlos Calvo en

1868, « l'histoire des guerres, des traités de paix et de commerce, des négociations de toute espèce entre les États [est] une des grandes sources du droit international ». L'histoire, ce « grand arsenal des faits », lui apparaît d'une « nécessité absolue » pour un droit international largement fondé sur la coutume¹⁰.

Essor d'une approche systémique des relations internationales

À partir de la fin du XVIII^e siècle, l'histoire présente une vision systémique des relations internationales, qui pense l'interrelation de ses différents acteurs.

Si les premières études de l'État étaient centrées sur la politique interne des États, les suivantes mettent en lumière leur interdépendance. Ce changement fondamental de paradigme a lieu avec les cours de Johann Andreas Bose à Iéna et le livre de Johann Christoph Becmann, professeur d'histoire à Francfort-sur-l'Oder (*Historia orbis terrarum*, 1673). Peu après, le livre de Samuel Pufendorf, *Einleitung zu der Historie der vornehmsten Reiche und Staaten von Europa so/itziger Zeit in Europa sich befinden* [Introduction à l'histoire des plus prestigieux empires et États qui se trouvent actuellement en Europe], destiné à ses étudiants suédois et publié en 1682, a eu une grande influence comme manuel d'enseignement dans les universités allemandes¹¹. Le livre adopte la forme habituelle d'un traitement par chapitre des différents États, mais il met l'accent sur leur politique étrangère. D'autres exemples sont le livre *Über den jetzigen Zustand von Europa* [Sur l'état actuel de l'Europe] de Nicolaus Hieronymus Gundling, professeur de droit naturel et international à Halle, paru en 1712, et celui de Christian Gottfried Hoffmann, professeur de droit naturel et international à Leipzig, *Entwurf einer Einleitung zu dem Erkäntniß des gegenwärtigen Zustandes von Europa* [Projet d'introduction à la compréhension de l'état actuel de l'Europe], publié en 1720, qui intègrent les dimensions de la politique étrangère dans le catalogue de thèmes de la *Notitia rerum publicarum*. Les domaines abordés sont l'histoire des relations entre les États européens, le droit des gens sous la forme des traités européens, le commerce en Europe, l'organisation interne, les forces, les faiblesses et les intérêts des États et enfin les légations et le cérémonial. Dans ces ouvrages, l'Europe est présentée comme un ensemble de puissances en interaction politique ou liées par un réseau de relations contractuelles et d'intérêts contradictoires. C'est dans ce contexte que la notion de « système » entre dans le lexique international (voir chapitre 3). Dans la *Dissertatio de politico Europae systemate* (1755) de Gottlieb Schumann, elle est définie comme : *diuersarum rerum ordine inter se cohaerentium nexu[s]* (« un tissu de choses différentes liées entre elles selon un certain ordre »)¹². L'historien Benjamin Durst a défendu récemment la thèse que cette nouvelle conception de la politique des puissances était essentiellement le résultat des formes d'organisation des collections de traités disponibles. En d'autres termes, les nouveaux schémas de classement, qui ont vu le jour, l'organisation et l'utilisation des informations alors disponibles, ont conduit à une perception différente des relations des États et au recours, sinon à de nouveaux concepts, du moins à un usage nouveau de concepts, comme celui de système, dorénavant appliqué aux relations interétatiques.

Au sein de l'université de Göttingen fondée dans les années 1730, une école historique s'affirme, autour des figures de Johann Christoph Gatterer, Ludwig

Spittler et Arnold Hermann Ludwig Heeren. Ce dernier publie *Handbuch der Geschichte des europäischen Staatensystems* en 1809, traduit en français en 1820, puis en 1841, sous le titre *Manuel historique du système politique des États de l'Europe et de leurs colonies depuis la découverte des deux Indes*. À partir de son observation des relations entre les États européens, Heeren affine la notion de « système », de ce qu'il appelle : « système européen d'États » ou « union d'États » (*Europäisches Staatensystem ; Staatenverein*)¹³.

De son enracinement dans les sciences de l'État, l'histoire des relations internationales gardera ce que j'appelle le goût de l'inventaire, l'appétence pour « cette connaissance de l'État dans ses différentes données, dans ses différentes dimensions, dans les différents facteurs de sa puissance [...] », ainsi que cette pensée relationnelle inscrite dans un cadre systémique¹⁴.

L'histoire diplomatique, une nouvelle école pour l'homme d'État

Le XIX^e siècle a été celui de l'essor de l'histoire diplomatique. Le besoin d'une régénération de ses élites dans une France terrassée par la défaite face à la Prusse en 1870 et la nécessité de leur éducation dans une Italie unifiée conduisent à la naissance de nouvelles écoles pour former les futurs « hommes d'État ». Après avoir tenté, depuis le début du XIX^e siècle, d'assurer la formation de ses fonctionnaires soit dans des écoles spéciales, soit dans les facultés de droit, la France met sur pied, en dehors de l'université, une École libre des sciences politiques (ELSP) en 1871. Se rattachant explicitement au modèle germanique du siècle précédent, son fondateur Émile Boutmy expliqua un peu plus tard que, « pour « faire vivre l'affaire », il fallait attacher l'« œuvre » aux sciences camérales (*Cameralwissenschaften*, ou science du gouvernement, des universités d'Outre-Rhin)¹⁵ ». Pour lui, les « sciences d'État » sont cet « immense domaine qui couvre tout ce que les lois et les traités peuvent régler, tout ce que le gouvernement et l'administration peuvent atteindre », c'est-à-dire les sciences politiques et administratives. Mais il leur adjoint les sciences historiques auxquelles il donne la prééminence. L'histoire irrigue tout, reflétant la place alors centrale qu'elle a désormais acquise dans la société. « École de modération et de patience » pour l'homme d'État, mais nourrie de « passions fortes », elle a toujours une vertu d'exemplarité, trempant la volonté « par le contact des grands caractères ».

« L'histoire est pour l'homme d'État un guide plus sûr. Ce ne sont pas des personnages abstraits qu'elle lui présente, mais des hommes réels ; elle discerne, elle mesure en eux les forces accumulées au cours d'une longue vie collective ; il apprend d'elle le juste degré d'élasticité et de résistance de la matière qu'il est appelé à façonner¹⁶. »

En Italie, l'enseignement des sciences politiques s'autonomise au sein des facultés de droit. Depuis le milieu du siècle, les anciennes facultés de droit de l'Empire autrichien – Pavie (Lombardie) et Padoue (Vénétie) – sont devenues des facultés de sciences politiques et administratives. Le modèle français de l'ELSP est repris par le marquis Carlo Alfieri di Sostegno pour créer l'École en sciences sociales Cesare-Alfieri à Florence. À partir de l'unification, l'histoire des

traités – conçue, à l'origine, dans différentes universités en fonction des études juridiques, comme l'exégèse des sources en ce qui concerne le droit romain ou l'histoire du droit italien ou du droit canonique –, est introduite dans les facultés de sciences politiques et de lettres.

En France, en juillet 1872, deux premières sections, diplomatique et administrative, sont créées au sein de l'ELSP et les premiers cours sont institués avec une finalité pratique. C'est dans ce contexte que l'histoire diplomatique y est introduite, Boutmy contestant aux facultés de droit la capacité de proposer « à côté du cours d'histoire des traités, des exercices sur la procédure et le style diplomatique, et des renseignements sur les principales cours et les cabinets de l'Europe¹⁷ ». Le cours d'« Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie. Antécédents et analyse des traités conclus entre les puissances », est confié à un praticien, le diplomate Albert Sorel (1842-1906). Il est entré au Quai d'Orsay sur la recommandation de l'ancien ministre des Affaires étrangères, François Guizot, un patronage encore courant à cette date. Il y demeure jusqu'à sa mise en disponibilité pour répondre à l'appel d'Émile Boutmy. Il donne son premier cours le 16 février 1872. Pour lui, l'enseignement de l'histoire diplomatique a une « raison d'être nationale ».

« Cette science est par excellence une science d'État. L'enseignement de l'histoire diplomatique fournit aux futurs diplomates une série d'expériences bien déterminées et une série de notions qui leur sont indispensables. [...] L'histoire qui se fait pour l'avenir ne vit pas d'autres éléments que celle qui s'est faite dans le passé¹⁸. »

Au même moment, son collègue britannique John R. Seeley (1834-1895), professeur à Cambridge, martèle la même chose dans sa leçon inaugurale, *The Teaching of Politics*, en 1870 : « L'histoire est l'école de l'homme d'État¹⁹ » et le répète en 1881 :

« Toute notre vision de l'utilisation de l'histoire change, si nous donnons à l'histoire contemporaine la place qui lui revient, et encore plus si nous la considérons en même temps comme débouchant sur une science des États²⁰. »

C'est dans ce contexte que l'histoire diplomatique s'institutionnalise en France dans les trois dernières décennies du xx^e siècle. Si les premiers travaux d'histoire diplomatique avaient été le fait d'archivistes, d'hommes politiques ou de diplomates dans le premier xix^e siècle, vingt ans après être entrée à l'ELSP, l'histoire diplomatique entre à son tour à l'université. Né en 1857, venu de l'histoire médiévale, mais auteur en 1887 d'un livre sur *Neufchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté (1702-1713)*, Émile Bourgeois est nommé en 1904 professeur d'histoire politique et diplomatique des temps modernes à la Sorbonne. Toutefois, comme dans d'autres États, des historiens-diplomates ou des diplomates-historiens comme François de Bourgoing, Edmond Hippeau, ou encore René Poriquet et André Tardieu continuent à publier ; Gabriel Hanotaux

donne des conférences d'histoire diplomatique à l'École pratique des hautes études (EPHE) dans les années 1880.

En Belgique, l'histoire diplomatique naît de mémoires ministériels, endossés par les ministres des Affaires étrangères, mais rédigés en réalité par des archivistes, à commencer par Émile Banning, nommé archiviste par Charles Rogier en 1863. On peut estimer que l'*Histoire des relations extérieures depuis 1830*, signée par Sylvain Van de Weyer, mais rédigée par Banning, et publiée en 1873 dans *Patria Belgica*, constitue la première grande rétrospective des relations extérieures de la jeune Belgique²¹. Elle est fondée sur l'exploitation de collections de traités et de mémoires antérieurs, mais elle vient imprimer un sens à son histoire récente, celle d'une « transaction européenne », qui se clôt avec la signature du traité préliminaire de paix, signé à Versailles le 26 février 1871 entre la France et l'Allemagne. De fait, le défi de cette histoire diplomatique est aussi d'assumer une histoire du temps présent avant la lettre.

Faire entrer l'histoire contemporaine dans les universités

Il peut sembler étrange de parler d'une « histoire contemporaine » pour la fin du XIX^e siècle, tant celle-ci a été identifiée à un « enfant de "l'âge des extrêmes" » (Gabriele Metzler). Toutefois, même si elle ne constitue pas alors une sous-discipline historique, ni un domaine de recherche institutionnalisé (on parle indifféremment d'histoire moderne ou contemporaine), il n'en demeure pas moins que la réflexion est engagée en lien avec l'enracinement de l'histoire diplomatique en France et en Angleterre. Pour Boutmy : « L'éducation très insuffisante de nos collègues et de nos écoles supérieures nous laisse dans l'ignorance de presque tous les éléments de la vie contemporaine. [...] Combien n'en ai-je pas vu qui se faisaient plus aisément les concitoyens de Lycurgue et de Platon que ceux de Tocqueville, et les contemporains de Virgile que ceux de Victor Hugo et de Tennyson²². » L'objectif premier est d'être correctement informé de l'actualité politique et internationale.

Ce constat, établi pour la France, est aussi valable pour l'Angleterre. Les élites y sont formées par la lecture des auteurs de l'Antiquité, même si quelques chaires « royales » (*Regius Chairs*) dédiées à l'histoire « moderne » ont été créées dans les anciennes universités du Royaume-Uni et d'Irlande – à savoir Aberdeen, Cambridge, Dublin, Édimbourg, Glasgow, Oxford et St Andrews – pour enseigner les langues et l'histoire de l'Europe aux jeunes gens promis au service diplomatique. Les titulaires de ces premières chaires d'histoire moderne ne font pas d'histoire diplomatique. À Oxford, quand William Stubbs (1825-1901) est nommé en 1866 à la tête de la *Regius Chair of Modern History* à l'Oriel College, l'histoire moderne est associée au droit dans un diplôme commun, qui vise à préparer les hommes au gouvernement et au service public. Son cours porte sur l'histoire constitutionnelle, non sur l'histoire diplomatique. À Cambridge, William Smyth (1765-1849), le sixième titulaire de la chaire en 1807, a sans doute été le premier à proposer des leçons d'histoire courant jusqu'à la guerre d'indépendance des États-Unis. Il a précisé les critères temporel et matériel de

sa définition de l'histoire « contemporaine » : « Un demi-siècle après les événements, le public est généralement mis en possession de documents que même les détracteurs de l'histoire devraient considérer comme suffisants pour expliquer les mystères de ces intrigues et, par conséquent, même dans leur vision du sujet, les affaires du monde²³. »

Mais, dans les années 1870, l'histoire contemporaine occupe encore une place minime dans le cadre des examens de science morale, puis dans ceux de droit auxquels elle est temporairement rattachée. Le successeur de Smyth en septembre 1869, John Seeley, s'élève en 1881 contre cet état de fait qui fait de l'historien « un simple antiquaire ». Il est alors le seul à enseigner l'histoire moderne à Cambridge avec Basil Hammond, *lecturer* à Trinity²⁴.

« Il y a malheureusement une grande partie de l'histoire qui a été presque oubliée dans l'organisation des études, non pas certainement parce qu'elle est sans importance, mais parce que, malheureusement, ni les universités ni aucune profession savante ne se sentent particulièrement responsables d'elle. Je parle des siècles récents, surtout du dix-neuvième, dont nous commençons à entrevoir la fin, et du dix-huitième. [...]

Si donc cette Société [d'histoire de Birmingham] me demande conseil, je lui suggérerais de rendre le plus grand service à l'histoire en fixant son attention principalement sur les périodes plus récentes. [...]²⁵. »

En France, l'histoire contemporaine fait son entrée à l'université avec la création d'une chaire à la Sorbonne en 1884 : elle est confiée à Alfred Rambaud, qui a publié en 1878 une *Histoire de la Russie jusqu'en 1877*. En Belgique, le domaine universitaire est composé de deux universités d'État fondées en 1817, Gand et Liège, et de deux universités privées, Bruxelles et Louvain, nées en 1834-1835. Des cours d'histoire contemporaine ont commencé à être donnés en 1880 à Liège, dispensés par Eugène Hubert, spécialiste de la période autrichienne. Elle se développe autour de chaires tenues par des médiévistes ou modernistes de formation, tels que Frans Van Kalken (Université libre de Bruxelles) ou Jan Dhondt (université de Gand), puis Henri Haag (université catholique de Louvain). En Autriche, lors de la création d'un séminaire d'histoire indépendant de la philologie à l'université de Vienne en 1872, seules l'histoire ancienne et l'histoire médiévale étaient enseignées. L'Allemand Max Bùdinger, spécialiste d'histoire antique et médiévale, a été le premier professeur d'histoire à Vienne à mettre l'accent sur l'histoire anglaise et nord-américaine à l'époque moderne dans son enseignement pendant quelques semestres. Il faut néanmoins attendre le début du xx^e siècle pour que l'histoire des temps modernes (*Neuzeit*) soit institutionnalisée à l'université de Vienne avec la création d'une chaire confiée à August Fournier en 1903. En 1913, une deuxième chaire ordinaire d'histoire moderne y a été créée : elle a été occupée par son élève Alfred Pribram, qui se tourne vers l'histoire diplomatique.

Des décalages temporels nets existent ainsi selon les États, tant en ce qui concerne l'essor de l'histoire « contemporaine » que celui de l'histoire diplomatique. Toutefois, quels que soient les États, elles sont ancrées dans une culture

historique à l'horizon national et participe de la construction d'un récit national. En France, *L'Europe et la Révolution française* d'Albert Sorel vient ainsi répondre en 1885 à la *Geschichte der Revolutionszeit von 1789 bis 1800* (1853-1854) de Heinrich von Sybel, rééditée et augmentée en 1877.

Une histoire nationale des relations internationales

Établir la continuité de la nation par-delà les déchirements politiques, justifier la sortie du « recueillement », qui avait suivi la défaite de 1870 en France, ou la neutralité perpétuelle et garantie en Belgique, l'histoire diplomatique naissante a une visée justificatrice dans chaque État. Dans ce contexte, l'établissement du « vrai » par la « preuve » a une dimension non seulement politique, mais aussi juridique, lourde de conséquences. Elle requiert la définition d'une méthode solide.

Une histoire militante au service de l'intérêt national

L'histoire diplomatique s'affirme à l'heure de la nation triomphante et dans des États cherchant à justifier leur légitimité et leur politique extérieure. En l'absence d'un État constitué, les historiens tchèques se vouent surtout à leur histoire nationale. Cela n'empêche pas certains d'entre eux comme Antonín Gindely (1829-1892) ou Jaroslav Goll (1846-1929), professeurs à l'université Charles de Prague, de contribuer à l'essor de l'histoire diplomatique, en travaillant sur la Guerre de Trente Ans. Cette histoire peut porter, en effet, sur des périodes anciennes, centrée sur la recherche des fondements des « intérêts immémoriaux » des États ou sur la légitimation de leurs « frontières naturelles ». L'ancien Premier ministre du Portugal, le vicomte de Santarem, retrace ainsi l'histoire diplomatique de son pays jusqu'aux années 1840. Aux États-Unis, les premiers travaux sur la diplomatie de la période révolutionnaire correspondent à l'essor de l'histoire diplomatique. Son développement participe là aussi de la légitimation du nouvel État et de l'affirmation de la spécificité de ses pratiques diplomatiques en rupture avec celles des cours européennes. L'homme politique Theodore Lyman (1792-1849) écrit en 1826 « la première étude historique de la diplomatie américaine » de 1778 à 1814 : *The diplomacy of the United States* s'inscrit dans le cadre du modèle exceptionnaliste, glorifiant l'accomplissement américain. William H. Trescot (1822-1898), qui occupa des fonctions diplomatiques et politiques, est resté dans la vulgate comme « *the father of the writing of diplomatic history in the United States*²⁶ ». Il publie dans les années 1850 une série de livres sur la politique extérieure des États-Unis et est le premier historien à utiliser les archives du Département d'État. De même que l'histoire diplomatique du Vieux Continent est centrée sur le système européen des États, l'histoire diplomatique aux États-Unis se révèle rapidement marquée par l'américanocentrisme.